

RAPPORT N°208 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 7 DÉCEMBRE 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 30 novembre au 7 décembre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins une personne a été assassinée au cours de la période : il s'agit d'un homme qui a reçu plusieurs coups de gourdins.

Le rapport évoque également des cas d'arrestations arbitraires et des agressions commises par les membres de la milice imbonerakure. Au moins quatorze (14) membres du parti d'opposition CNL ont été arrêtés dans différentes localités. Trois (3) autres membres de ce parti ont également été blessés après avoir été battus par des miliciens du parti au pouvoir.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné Déo Ndaruzaniye dont le corps a été découvert dans un ruisseau entre les collines Ngoro et Mpanuka, commune Ndava, province Mwaro (centre du pays) le 4 décembre 2019. Des témoins rapportent que la victime a reçu plusieurs coups de gourdins à la tête.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Éric Mpawenimana, Bernard Nduwimana, Léonidas Bizimana, Marcelline Bucumi et Divine Nduwimana avec son bébé à leurs domiciles sur les collines Ndago et Mago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi (Est du pays) le 28 novembre 2019. Des témoins rapportent que l'opération a été menée par le commissaire communal de police de Nyabitsinda ainsi que le chef local de la milice imbonerakure nommé Viateur Nizigama. Les personnes arrêtées sont membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté), arrêtées après une bagarre de provocation des miliciens Imbonerakure cinq jours avant.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires qui constituent des représailles contre des membres de l'opposition et note également la complicité des agents de la police lors des actes de représailles menés par les miliciens du parti au pouvoir. Sos-Torture/Burundi a en outre appris que Mesdames Marcelline Bucumi et Divine Nduwimana avec son bébé ont été arrêtées à la place de leurs maris qui ont pris le large avant l'arrestation.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé Louis Mutokambari et Donatien Nkurunziza sur la colline Mukingo, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) dans la soirée du 1^{er} décembre 2019. Des témoins rapportent que les miliciens étaient dirigés par le secrétaire communal du parti CNDD-FDD de la communal Kayogoro nommé Élysée Kadoyi.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups et la mise en détention arbitraire des mêmes victimes de bastonnade. Aucune charge ne justifie la détention de ces deux hommes, victimes de leur appartenance au parti d'opposition CNL.

- Des agents de la police ont arrêté Donatien Ndabarushimana, Ézéchiel Sinzinkayo, Pierre Ndikumagenge et Mme Évelyne Siwazuri sur les collines Mvugo, Mukungu et Rangi de la commune Nyanza lac, province Makamba le 2 décembre 2019. Des proches rapportent que les personnes visées sont des militants du parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires visant uniquement des membres du parti CNL. Ces arrestations en cascades des opposants s'accroissent à quelques mois des élections générales de 2020.

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Claver Nizigama, Juvenal Bigirimwami et Audace Ndayirorere sur la colline Taba, commune Nyabihanga, province Mwaro (centre du pays) dans la soirée du 3 décembre 2019. Des témoins rapportent que les miliciens ont fait irruption dans un bar où se trouvaient les victimes, et les ont tabassés en les accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD. Les trois hommes battus sont des membres du parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés par des miliciens du parti au pouvoir ainsi que la complicité des agents de la police. Les victimes ont porté

plainte contre leurs agresseurs, dont le milicien Nicodème Niyonkuru qui dirigeait l'opération, mais la police n'a donné aucune suite à leur plainte.

- Des agents de la police ont arrêté Jean Claude Nsengiyumva et deux de ses voisins à leurs domiciles dans la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 3 décembre 2019. Des témoins rapportent que les agents de la police avaient encerclé certaines maisons ciblées vers 4 heures du matin. M. Nsengiyumva est membre du parti d'opposition CNL. Une fouille perquisition menée à son domicile n'a permis aucune saisie. Les policiers ont cependant brandi un sachet contenant 5 cartouches en affirmant l'avoir trouvé derrière la maison.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire politiquement motivée de M. NSENGIYUMVA et ses deux voisins.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.